

Mémoire présenté à la Commission sur l'éducation postsecondaire  
au Nouveau-Brunswick (CEPSNB)  
par  
l'Association des bibliothécaires, des professeures et des professeurs  
de l'Université de Moncton (ABPPUM).

---

L'ABPPUM a pris connaissance du document de réflexion rendu public par la CEPSNB en mars dernier et ce mémoire constitue sa réaction à ce document. Puisqu'on nous a suggéré de présenter un mémoire assez court, nous nous contenterons de faire un commentaire très général sur l'ensemble du document et de relever quelques-unes des principales inquiétudes qu'il soulève.

Commentaire général :

L'éducation, surtout dans une province faiblement peuplée et aux ressources limitées, constitue notre meilleur atout pour assurer notre développement et notre compétitivité.

Vous associez votre mandat à celui du groupe de travail sur l'autosuffisance dont les préoccupations sont avant tout d'ordre financier. Votre volonté de créer une plus grande synergie entre les établissements universitaires ayant un mandat additionnel de recherche (qui coûtent cher) et les collèges communautaires ayant un mandat principalement d'enseignement (qui coûtent moins cher) confirme vos préoccupations financières. Nous aurions aimé voir les préoccupations concernant l'excellence de notre système d'éducation mises de l'avant avec la même force que les préoccupations financières. En fait, on n'obtient que ce qu'on a payé.

Quelques inquiétudes :

Votre volonté de voir « *un crédit obtenu dans un établissement provincial, collège ou université, soit reconnu par les autres* » nous inquiète grandement (section Efficacité page 8). Il se peut que certaines disciplines professionnelles techniques soient bien servies par un programme articulé entre une université et un collège, mais ce n'est pas le cas de nombreuses disciplines fondamentales. Les disciplines actuellement enseignées dans les collèges du Nouveau-Brunswick sont étrangères à la majorité des programmes universitaires, ou encore n'ont pas le niveau académique adéquat. La rationalisation est un objectif louable, mais elle ne doit pas se faire au détriment de la différenciation nécessaire au maintien des programmes spécialisés. De plus, il faut voir à maintenir des coûts raisonnables en évitant la duplication des ressources, ce qui serait inévitable si vous accordiez une équivalence entre les deux systèmes.

Vous affirmez que « *nous devons nous demander si le rôle traditionnel des sénats et des conseils d'administration, vu surtout que les intérêts des professeurs sont maintenant protégés par la convention collective, répond-il encore aux besoins d'une société contemporaine?* » (section Pertinence et réponse, page 7). Le rôle des sénats est sans contredit très différent de celui des conventions collectives. Les premiers garantissent la collégialité dans les prises de décision sur les sujets de nature académique alors que les autres sont des contrats permettant de gérer

adéquatement les relations de travail. Il ne faut pas les confondre. Le rôle des sénats demeure essentiel et s'en défaire diminuerait le rôle que les professeurs, en tant que spécialistes et experts dans les disciplines, jouent dans les prises de décisions académiques dans leurs institutions.

Vous vous demandez « *Pourquoi autant d'étudiants universitaires s'inscrivent-ils aux programmes des arts alors que le besoin de diplômés en sciences, en mathématiques pures et appliquées, en informatique et en génie augmente?* » (section Pertinence et réponse, page 7). Les statistiques<sup>1</sup> sur l'accès au marché du travail des diplômées et diplômés de l'Université de Moncton montrent que l'immense majorité d'entre eux se trouvent du travail peu après la fin de leurs études et que la plupart restent au Nouveau-Brunswick. Et cela, même si un grand nombre de ces diplômés provient des programmes des arts. La province n'a pas seulement besoin de diplômés d'écoles professionnelles, mais aussi de penseurs à l'esprit critique. L'Université se doit d'être universelle. Jouer certaines disciplines contre d'autres disciplines est un faux débat. Qu'il n'y ait pas assez d'étudiants en science est un fait dont la source se trouve peut-être dans la formation que les jeunes reçoivent au primaire et au secondaire. Contrairement à ce que vous affirmez, il n'y a pas trop d'étudiants inscrits dans les arts et les sciences humaines ou sociales. Nous sommes persuadés qu'une bonne formation fondamentale ouvre souvent autant de portes que n'importe quelle formation spécialisée. Le rôle des universités ne devrait jamais se limiter à préparer des étudiants à rencontrer des objectifs imposés par le marché du travail.

Vous avez bien raison de vous intéresser à l'accessibilité aux études supérieures (section Accessibilité, page 5). Vous vous étonnez que 20 % des étudiants inscrits dans les universités ne passent pas à la deuxième année. Nous pensons plutôt qu'il faille se réjouir que 80 % des étudiants de nos universités passent à la deuxième année. Nos universités font très peu de discrimination à l'entrée contrairement à plusieurs universités dans d'autres provinces. Il faut s'attendre à un taux de rejet plus élevé si, dans une institution, la moyenne des étudiants à l'entrée est inférieure à 80 % alors qu'elle est supérieure à 95 % dans d'autres universités. Nous sommes d'accord avec la mise sur pied de mesures de rétention pour augmenter le nombre de ceux qui passent le cap de la première année, mais nous refusons de voir un faible taux de 20 % de rejet comme un échec du système. Bien au contraire.

Par ailleurs, dans votre introduction, vous dressez le tableau des étudiantes et étudiants potentiels au postsecondaire, de 1993-1994 à 2014-2015 (page 4). Ces statistiques qui montrent le déclin démographique de la population étudiante au Nouveau-Brunswick sont effectivement inquiétantes. Cependant, dans un autre tableau portant sur le taux de participation universitaire (page 5), on constate que de 1999-2000 à 2003-2004, il y a eu une hausse substantielle de ce taux. En extrapolant ce tableau jusqu'en 2014-2015, en tenant compte du fait que de plus en plus d'emplois requièrent une formation universitaire, on voit que le déclin démographique sera sans doute compensé par l'augmentation du taux de participation universitaire.

---

<sup>1</sup> **Placement des diplômés et diplômées de 2001**

- 94,3 % des diplômés et diplômées ont trouvé de l'emploi dans l'année suivant la fin de leurs études
- Près de 80 % travaillaient au Nouveau-Brunswick  
(information sur le site web de l'Université de Moncton)

Toujours sur le thème de l'accessibilité, nous avons été informés de la proposition que la Fédération des étudiantes et des étudiants du Centre universitaire de Moncton (FÉÉCUM) a l'intention de faire à la CEPSNB, à savoir l'instauration de plafond à l'endettement des étudiants au Nouveau-Brunswick. Nous croyons que cette idée a beaucoup de mérite et doit être examinée sérieusement conjointement avec la mise en place d'un système de prêts et bourses efficace. Le bon choix de société pour notre province est de faire de l'éducation une priorité.

Enfin, pour terminer sur le thème du financement, permettez-nous de conclure avec la vérité suivante : *L'éducation doit être considérée comme un investissement, pas comme une dépense.*

Pour le Bureau de direction de l'ABPPUM,

Paul Deguire, président  
Le 10 avril 2007